

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
 ARRONDISSEMENT DE LORIENT
 COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 29 novembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 8 décembre 2022

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Rozenn MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

6) TARIFS 2023

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le 5 décembre 2022, Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'ouverture/fermeture du gîte et du camping, et des tarifs 2023.

Gîte de Lannivrec et autres services : Ouverture du vendredi 14 avril 2023 au dimanche 5 novembre 2023 inclus
Camping de Port-Andro : Ouverture du mercredi 17 mai 2023 au vendredi 15 septembre 2023 inclus

Camping de Port-Andro	2023
Réservation (payante pour tout séjour supérieur à 7 nuits, non déductible, non remboursable)	22.00 €
1 ^{er} Emplacement réservé	3.70 €
2 ^{ème} emplacement – forfait journalier	18.00 €
3 ^{ème} emplacement – forfait journalier	20.00 €
4 ^{ème} emplacement et plus – forfait journalier	22.00 €
Par personne	4.80 €
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit
Enfant de 4 à 12 ans	3.10 €
Voiture/Moto/Camping-car/ Remorque/Remorque bateau	1.60 € par jour et par véhicule
Chien	1.40 €
Garage mort (Forfait dû pour non-respect des dates de réservation, que ce soit à l'arrivée ou au départ) Par jour, les trois premiers jours Par jour, au-delà des trois premiers jours	11.00 € 21.00 €
Tarif congélation	0.50 €
Tarif saisonnier sur présentation d'un contrat de travail sur la commune de Locmaria	50 % sur le séjour

Gîte	2023
📌 Réservations obligatoires pour les groupes supérieurs à 10 personnes 📌 Arrhes : 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser 📌 Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant	
Lit en Gîte de 10 et 18 lits (taxe de séjour non comprise)	14.00 €
Lit en Chambre (chambre de trois lits, taxe de séjour non comprise)	17.00 €
Location d'une paire de draps	13.00 €
Autres services proposés	2023
Service Laverie	
- Lave-linge	7.00 €
- Sèche-linge	5.00 €
- Dose lessive	1.00 €
Autres services proposés	2023
Tennis	
- Heure	8.00 €
- 10 heures	60.00 €
- Avec système de caution pour la remise de la clé	100.00 €
- Heure Bellilois	Gratuit
- Hors saison, en dehors des dates d'ouverture du site	Gratuit
- Douches municipales	
- La douche	3.00 €
- Carnet de 10 douches	28.00 €
Belle Île Camper Vans	2023
Forfait annuel douches municipales	450.00 €
Location salle Polyvalente de Lann-Ivrec	2023
Salle sans cuisine (une ou deux journées)	
- du 1 ^{er} avril au 30 septembre	160.00 €
- du 1 ^{er} octobre au 31 mars	210.00 €
Salle avec cuisine (une ou deux journées)	
- du 1 ^{er} avril au 30 septembre	350.00 €
- du 1 ^{er} octobre au 31 mars	400.00 €
Caution requise	300.00 €
Gratuité de la mise à disposition des associations dont le siège social est sur la commune	
Garderie Municipale	2023
Horaires d'ouverture de la garderie : 7 heures 30 – 8 heures 35 et 16 heures 30 – 18 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Garderie (Facturation à partir de 10 heures de présence à la garderie)	0.25 € le ¼ d'heure- tout ¼ d'heure entamé est dû
Droit de Place	2023
Marché Place Abeille Flandre, le mètre linéaire :	
- Emplacement sans eau ni électricité	1.30 €
- Emplacement avec eau ou électricité	1.80 €
- Emplacement avec eau et électricité	3.80 €
Photocopies et télécopies	2023
Photocopie (unité)	
- La copie « noir & blanc » verso	0.25 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601147-20221207-0607122022BIS-DE

- La copie « couleur » verso	0.45 €
Divers matériels	2023
Barnums - Location pour les associations hors commune - Location pour les associations de la commune de Locmaria - Caution par barnum Crêpières (billigs) pour les associations - Location - Caution par billig	15.00 € le barnum 10.00 € le barnum 5.00 € la billig 100.00 €
TERRASSES le m² par an pour une occupation	2023
Commerces à l'année : Terrasse non couverte	10.00 € le m ²
Commerces saisonniers : Terrasse non couverte	30.00 € le m ²
CONCESSIONS CIMETIERE	2023
Les concessions de terrain : Concession de 15 ans renouvelable Concession de 20 ans renouvelable Concession de 30 ans renouvelable Colombarium Concession de 15 ans renouvelable Concession de 20 ans renouvelable Concession de 30 ans renouvelable	80.00 € 110.00 € 150.00 € 80.00 € 110.00 € 150.00 €

Les dates et tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 7 décembre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 29 novembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 8 décembre 2022

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Rozenn MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

7) INSTALLATION D'UN PARC MULTISPORTS ET REHABILITATION DE LA SALLE DE LANNIVREC DANS LE CADRE DU PROJET DE REDYNAMISATION DE L'ESPACE DE VIE COMMUNAL DE LANNIVREC – PLAN DE FINANCEMENT AU REGARD DE L'ACCORD DE SUBVENTION OBTENUE AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE BELLE-ILE-EN-MER 2022-2026 AVEC LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Après identification à la fois des besoins et des manques sur l'ensemble du territoire communal, décision a été prise de réhabiliter le site de Lannivrec déjà en partie dédié aux sports (skate-park, tennis, terrain de foot) et aux loisirs (gîte, salle des fêtes).

Terrain multisports

Il a donc été décidé de créer un terrain multisports et de faire des travaux dans la salle des fêtes actuelle. Cette décision prend aussi en compte la requalification future du site avec la rénovation programmée de la salle des fêtes et de son environnement immédiat dans le cadre de la redynamisation de l'espace de vie communal de Lannivrec.

En ce qui concerne le terrain multisports, en 2021, la commune a remplacé son ancienne aire de jeux, vieillissante et non conforme aux réglementations actuelles, pour garantir au public le plus jeune et leurs parents, un lieu d'éveil et d'échanges en centre-bourg, à deux pas de l'école, des commerces et des administrations du village. En résonance de cette décision, et afin de renforcer son offre en équipements à destination des enfants d'une part, mais aussi des adolescents et d'un public adulte d'autre part, la commune a fait le choix de se doter d'équipements sportifs et de loisirs, homologués et qualitatifs.

Des aides ont été également demandées pour le terrain multisports auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès de la Région dans le cadre du FNADT.

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)			Aides publiques (sous-total) (4):		
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)	46 296,50	55 555,80	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)	58 006,15	69 607,38	➤ Etat (préciser l'intitulé) - DETR	15 645,40	15 %
Prestations intellectuelles			Région	15 645,40	15 %
Autres			Département	52 151,32	50 %
			Communes (ou groupements de communes)		
			Etablissements publics		
			➤ Autres (2)		
			Autofinancement (sous-total) :		
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			➤ Fonds propres	20 860,53	20 %
			➤ Emprunts (2)		
			➤ Crédit-bail		
			➤ Autres (2)		
TOTAL	104 302,65	125 1263,18	TOTAL	104 302,65	100 %

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 104 302.65 euros Hors Taxes.

Salle polyvalente de Lannivrec

Il est décidé également de rendre la salle des fêtes actuelle plus attractive par des travaux d'isolation, des changements d'huissierie, des travaux d'isolation phonique et un réaménagement des locaux.

Le lotissement communal de Lannivrec et les opérations d'aménagement concerté qui pourraient voir le jour, à proximité immédiate, viennent conforter le choix des élus, quant à l'importance de ces équipements structurants au plus près de nos lieux de vie

Des aides seront demandées pour les travaux de la salle de Lannivrec auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès de la Région dans le cadre du FNAOT.

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)			Aides publiques (sous-total) (4):		
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)	550 000.00	660 000.00	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)			➤ Etat (préciser l'intitulé) - DETR	82 500.00	15 %
Prestations intellectuelles			Région	82 500.00	15 %
Autres			Département	275 000.00	50 %
			Communes (ou groupements de communes)		
			Etablissements publics		
			➤ Autres (2)		
			Autofinancement (sous-total) :		
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			➤ Fonds propres	110 000.00	20 %
			➤ Emprunts (2)		
			➤ Crédit-bail		
			➤ Autres (2)		
TOTAL	550 000.00	660 000.00	TOTAL	550 000.00	100 %

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 550 000.00 euros Hors Taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer le Contrat de Territoire 2022-2026 avec le Département du Morbihan au titre de ce projet,
- valide les plans de financement des deux projets (installation d'un parc multisports et réhabilitation de la salle polyvalente de Lannivrec) intégrant l'aide départementale au titre du Contrat de Territoire 2022-2026.

Fait et délibéré,
 A Locmaria, le 7 décembre 2022.

Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 29 novembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 8 décembre 2022

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Rozenn MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

8) RENOUVELLEMENT BAIL A LOYER DE MONSIEUR PHILIPPE CASETEUBLE – VALLON D'ARNAUD

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur Philippe CASETEUBLE, représentant l'école de voile HORIZON, demandant le renouvellement du bail à loyer du terrain cadastré section ZC numéro 47 dans le vallon d'Arnaud. Ce terrain abrite un bloc sanitaire et Monsieur CASETEUBLE utilise ce terrain pour l'hébergement de son personnel durant la saison.

Après discussion, et sur proposition de la commission des finances réunie le 5 décembre 2022, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction du bail à loyer pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2023 (terrain + bloc sanitaire).

Le montant du loyer est fixé à 1200.00 euros pour la première année et sera indexé, les années suivantes, sur l'indice de référence des loyers à la date anniversaire du bail.

Les conditions du précédent bail sont reconduites.

Il est bien entendu que l'utilisation tant du bâtiment que du terrain est personnelle et ne l'est nullement à des fins commerciales.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail à loyer.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 7 décembre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 29 novembre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 8 décembre 2022

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Rozenn MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

9) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX GRANDS-SABLES PAR MONSIEUR PHILIPPE CASETEUBLE, ECOLE DE VOILE HORIZON

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur Philippe CASETEUBLE, représentant de l'Ecole de Voile HORIZON, sollicitant le renouvellement de son autorisation d'occupation temporaire d'une partie du domaine public aux Grands-Sables, au niveau du parking.

Cette occupation concerne l'installation d'une structure temporaire destinée à abriter des équipements nautiques et à assurer l'activité de l'école de voile. Le terrain est libéré en fin de chaque saison.

La précédente occupation avait été établie à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de trois ans. Elle prendra donc fin le 31 mars 2023. La redevance d'occupation avait été fixée à 2900.00 euros pour 2020, redevance indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages hors tabac (pour 2022, cette redevance s'élevait à 2993.75 euros).

Après discussion, et sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2022, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler cette convention d'occupation du domaine public pour une durée de trois années.

La redevance d'occupation sera remise à jour chaque année selon l'indexation sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages hors tabac.

Le montant de la redevance 2023 sera de 3300.00 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal, à l'unanimité, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 7 décembre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

